



Elle a l'ambition de répondre à

- Proposer un relais d'actualité pertinent
- Développer un espace performant pour les jeunes, les associations, les formations,
- Négocier auprès de partenaires, des avantages mis à la disposition des jeunes.

Modalités d'obtention de la carte jeune :

- L'âge (11-25 ans),
- Habiter à Toulon, faire partie d'une association ou faire ses études à Toulon.

- [Voir le guide des partenaires de la carte jeune](#) [3]
- [Comment devenir partenaire de la carte jeune](#) [4]

[Démarche en mairie](#) | [Télécharger le formulaire](#)

Mairie par secteur

Le référent de la carte se trouve jeune au Bureau Information Jeunesse Place Raimu - tél. 04 83 16 67 94 - cartejeunetoulon@mairie-toulon.fr

Avant de vous déplacer

Pensez à vous munir :

- Une photocopie de pièce d'identité,
- Un justificatif de domicile,
- Une photo récente,
- Une photocopie de la carte étudiant ou du certificat de scolarité (pour les non résidents à Toulon)
- Une autorisation parentale (pour les mineurs).

Mairie de Toulon

Avenue de la République
CS 71407 - 83056 Toulon Cedex
Tél. : 04 94 36 30 00

Liens:

- [1] <https://www.toulon.fr/sites/new.toulon.fr/files/2019-01-24-lp-0651.jpg>
- [2] https://www.toulon.fr/sites/new.toulon.fr/files/cartejeune_2019_recto_hd.png
- [3] <https://www.toulon.fr/node/1538>
- [4] <https://toulon.fr/webform/demande-de-partenariat-carte-jeune>
- [5] https://www.toulon.fr/sites/new.toulon.fr/files/2018_01_29_formulaire-carte_jeune_2.pdf